

PLATEFORME DE BIOLOGIE IN VIVO

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)

TITRE :		NO PNF :	
CONTRÔLE DE LA VERMINE		800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	RÉVISION :	DATE :	PAGE :
2004-10-01	5	2023-10-05	1 DE 11

APPROBATION

DIRECTRICE DES OPÉRATIONS: Manon Valiquette	SIGNATURE : 	DATE : 2023-10-05
CHEF DE SERVICE VÉTÉRINAIRE : Julie Gervais	SIGNATURE : 	DATE : 2023-10-05

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05
		PAGE : 2 DE 11

TABLE DES MATIÈRES

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

1.2 Application

1.3 Information générale

1.4 Droit d'accès

1.5 Matériel

1.6 Définitions

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

2.2 Vérification quotidienne des pièges englués dans les sas des salles d'hébergement

2.3 Vérification hebdomadaire des pièges englués (autres que dans les sas des salles d'hébergement)

2.4 Vérification quotidienne des pièges métalliques

3.0 RÉFÉRENCES

4.0 FORMULAIRE

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (P N F)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 3 DE 11

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objectif

Décrire le fonctionnement du programme de contrôle de la vermine afin de maintenir les conditions de biosécurité optimale en évitant la contamination des animaux hébergés.

1.2 Application

Cette PNF est une directive de l'administration de la plateforme de biologie in Vivo (PBIV) et doit être appliquée par tous les employés et les usagers de l'animalerie.

1.3 Information générale

Lorsqu'une personne fait face à une situation où cette PNF ne peut être respectée, elle doit immédiatement en référer à son supérieur.

Cette PNF respecte en tout temps les règles régies par santé et sécurité au travail (SST) de l'Université de Montréal.

1.4 Droit d'accès

1.4.1 Tout usager devra :

- A) Lire les PNF
- B) Suivre une formation sur place donnée par une personne dûment mandatée
- C) S'acquitter de ses responsabilités

1.4.2 Responsabilités

Les personnes ayant accès à la PBIV sont responsables de la qualité de leur environnement, de la sécurité qui y règne et de son entretien minimal. Tout comportement fautif ou négligent face aux animaux ou aux équipements sera rapporté au chef de service vétérinaire ou à la directrice des opérations – Plateformes scientifiques. Cette personne pourrait se voir interdire l'accès à la plateforme.

1.5 Matériel

1.5.1 Appareils/Instruments/Équipements

Lampe de poche

1.5.2 Documents

N/A

1.5.3 Formulaires spécifiques à cette PNF

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)		
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05
		PAGE : 4 DE 11

800-OPE-24-FOR-1; Horaire d'entretien par secteur

800-OPE-24-FOR-2; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur SPF

800-OPE-24-FOR-3; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur conventionnel

800-OPE-24-FOR-4; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur quarantaine

800-OPE-24-FOR-5; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur Souillé

1.5.4 Autres PNF reliées

N/A

1.6 Définitions

1.6.1 Définitions spécifiques

Vermine : Le terme "vermine" inclut tous les insectes et animaux nuisibles provenant de l'extérieur de l'animalerie.

2.0 MÉTHODES/PROCESSUS

2.1 Général

Afin de diminuer les risques de transmission d'agents pathogènes par divers vecteurs (arthropodes, insectes, rongeurs sauvages), un programme de contrôle de la vermine doit être mis en place, et suivi de façon continue.

Les endroits les plus propices à la présence de vermines sont les entrepôts de nourriture, de litière, de matériels divers et les armoires sous les éviers.

Les sacs de nourriture doivent être conservés sur des tablettes ou des palettes d'entreposage afin qu'il n'y ait pas de contact direct avec le plancher.

Le contrôle de la vermine sur l'ensemble du campus de l'Université de Montréal (conduits de ventilation, ensemble du bâtiment à l'exception de l'animalerie) est effectué par une firme spécialisée.

Tous les pièges sont identifiés par une lettre suivie d'un numéro avec la date de mise en fonction:

- Pièges métalliques (rongeurs) **M**
- Pièges lumineux (insectes) **L**
- Pièges englués surélevés (insectes) **E**

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 5 DE 11

Tous les pièges utilisés doivent être préalablement approuvés par le chef de service vétérinaire.

2.2 Vérification quotidienne des pièges englués dans les SAS des salles d'hébergement

- La vérification quotidienne des pièges englués dans les sas des salles d'hébergement se fait lors des rondes quotidiennes (800-OPE-15).
- La personne responsable doit vérifier, à l'aide d'une lampe de poche, si des insectes sont pris dans les pièges englués dans le sas des pièces d'hébergement. La vérification doit être consignée dans le formulaire de ronde quotidienne (800-OPE-15)
- Si une présence anormale d'insecte est détectée, aviser immédiatement le chef de service vétérinaire ou son délégué qui prendra, s'il y a lieu, les mesures nécessaires pour remédier à la situation.
- Les pièges sont renouvelés annuellement (ou plus fréquemment au besoin).

2.3 Vérification mensuelle des pièges englués (autres que dans les SAS des salles d'hébergement)

- La vérification des pièges englués est faite de façon mensuelle. La personne responsable doit vérifier, à l'aide d'une lampe de poche, si des insectes sont présents. La vérification doit être consignée dans le formulaire 800-OPE-24-FOR-1 correspondant (selon le secteur).
- La fréquence de vérification peut être augmentée au besoin.
- Si une présence anormale d'insecte est détectée, aviser immédiatement le chef de service vétérinaire ou son délégué qui prendra, s'il y a lieu, les mesures nécessaires pour remédier à la situation.
- Les pièges sont renouvelés annuellement (ou plus fréquemment au besoin).

2.4 Vérification quotidienne des pièges métalliques

- La vérification des pièges métalliques est faite de façon quotidienne. La personne responsable doit vérifier, à l'aide d'une lampe de poche, si des animaux sont présents dans le piège. La nourriture/appât doit être renouvelée 1 fois par mois.
- Remplir le formulaire 800-OPE-24-FOR-2 selon le secteur approprié chaque jour de vérification.
- Si une présence anormale d'insecte est détectée, aviser immédiatement le chef de service vétérinaire qui prendra, s'il y a lieu, les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 7 DE 11

FOR-1; Horaire d'entretien par secteur



Entretien par secteur

Mois		Init.			
Semaine	Salle				
		SPF			
Laverie propre	S2-336				
Post-Stérilisation	S2-332				
Salle d'accueil	S2-335				
Salle de manipulations #1	S2-302-1				
Salle de manipulations #2	S2-302-2				
Salle d'euthanasie	S2-302-3				
Salle de nécropsie	S2-302-5				
Laboratoire vétérinaire	S2-131				
Salle d'irradiation	S2-127				
Entrepôts S2-132/133/136/311/337					
Corridors (Zamboni)		X		X	
Laves yeux SPF (tester) (2 x /mois)		X		X	
Pièges englués secteur SPF (1x/mois)		X		X	
Pièges métalliques changer nourriture (1 x / mois)	S2-133 S2-337	X		X	
		Souillé			
Laverie souillé	S2-362-1				
Entrepôt nourriture/litière	S2-371				
Vestiaire/salle de bain	S2-362-2				
Corridors (entretien)					
Laves yeux (tester) (2 x /mois)	S2-362-1	X		X	
Pièges englués secteur souillé (1x/mois)		X		X	
Pièges métalliques changer nourriture (1 x / mois)		X		X	
S2-362, S2-362-1, S2-370, S2-371					
		Conventionnel			
Salle de manipulations #1	S2-304-1				
Salle de manipulations #2	S2-304-3				
Salle de manipulations 3	S2-304-5				
Salle d'euthanasie/nécropsie	S2-304-7				
Entrepôts S2-330-2, 330-4, 330-8					
SAS d'entrée	S2-250				
Corridors (entretien)					
Laves yeux (tester) (2 x /mois)		X		X	
Pièges englués secteur Conv. (1x/mois)		X		X	
Pièges métalliques changer nourriture (1 x / mois)	S2-330-8	X		X	
		Quarantaine			
Laverie côté propre	S2-322-4	X		X	
Laverie côté souillé	S2-324-4	X		X	
Salle de manipulations	S2-324-16	X		X	
Entrepôts S2-322-8, 322-10, 322-11		X		X	
Vestiaires / salle de bain	S2-317/18	X		X	
Corridors (entretien)					
Laves yeux (tester) (2 x /mois)		X		X	
Pièges englués secteur Quar. (1x/mois)		X		X	
Pièges métalliques changer nourriture (1 x / mois)	S2-324-4	X		X	
		Vestiaires et SAS d'entrée			
Vestiaires femmes	S2-128-2				
Vestiaires hommes	S2-128-3				
SAS d'entrée	S2-128				

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 8 DE 11

FOR-2; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur SPF



Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs (Secteur SPF)

Piège #

M1– Salle S2-133

M2– Salle S2-337

Mois : _____

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (P N F)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 9 DE 11

FOR-3; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur conventionnel



Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs (Secteur Conventionnel)

Piège #
M3– Salle S2-330-8

Mois : _____

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (P N F)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 10 DE 11

FOR-4; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur quarantaine



Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs (Secteur Quarantaine)

Piège #
M8– Salle S2-324-4

Mois : _____

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

PROCÉDURE NORMALISÉE DE FONCTIONNEMENT (PNF)			
TITRE : CONTRÔLE DE LA VERMINE		NO PNF : 800-OPE-24	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 2004-10-01	RÉVISION : 5	DATE : 2023-10-05	PAGE : 11 DE 11

FOR-5; Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs secteur souillé



Vérification quotidienne des pièges métalliques à rongeurs (Secteur Souillé)

Piège #

M4 – Salle S2-370

M5 – Salle S2-362-1

M6 – Salle S2-44

M7 – Salle S2-371

Mois : _____

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	